



Questions pour la soirée débat du 15 mars 2022 "AmbitionPetiteEnfance"

1. Sur l'instauration d'un service public de la petite enfance

De nombreux acteurs, dont notre collectif, appellent de leurs vœux l'instauration d'un service public de la petite enfance (SPPE). Parmi les critères à retenir pour un SPPE, nous relevons : l'universalisme du public visé, l'accessibilité généralisée grâce à une large couverture territoriale, la perspective d'aller vers la gratuité, et la qualité de l'accueil¹.

- Questions :**
- * **Partagez-vous la perspective de créer un SPPE ?**
 - * **Si oui, de votre point de vue, quelle doivent en être les lignes directrices?**
 - * **Si non, quel autre développement proposez-vous pour l'accueil de la petite enfance ?**
 - * **Accorderez-vous une place, et si oui laquelle, au secteur marchand, lucratif et concurrentiel, dans l'accueil de la petite enfance ?**

2. Sur la réforme de l'accueil de la petite enfance et la législation

Une nouvelle législation vient de réformer l'accueil de la petite enfance. La charte nationale d'accueil du jeune enfant y figure comme référentiel opposable pour les pratiques d'accueil. Plusieurs dispositions rendent cependant cette charte inapplicable, car elles font obstacle à un accueil le plus proximal et disponible des jeunes enfants : possibilité d'opter en crèche pour un taux d'encadrement d'un professionnel pour 6 jeunes bébés au lieu de 5 jusque là, taux autorisé d'accueil quotidien en surnombre de 15% d'enfants supplémentaires, surface par enfant réduite dans les grandes métropoles, possibilité pour les assistantes maternelles d'accueillir sur des périodes de vacances scolaires jusqu'à 8 enfants de moins de 11 ans au lieu de 6 actuellement... Mesures qui ont écarté les préconisations de la Commission des 1000 premiers jours : taux d'encadrement d'un adulte pour 5 enfants tous âges confondus, taux de professionnels les plus qualifiés porté à 70% auprès des enfants...

- Questions :**
- * **Quelle appréciation portez-vous sur cette réforme des modes d'accueil ?**
 - * **Modifierez-vous ou abrogez-vous certaines des dispositions législatives et réglementaires en recul sur la qualité d'accueil, adoptées par la réforme des "services aux familles" de 2021 ?**
 - * **Mettez-vous en application les préconisations de la Commission des 1000 premiers jours sur les modes d'accueil ?**

3. Sur l'attractivité et la formation des métiers de la petite enfance

Il existe actuellement une pénurie de professionnel.les sur le terrain, qui va aller en s'aggravant compte-tenu des départs en retraite massifs à venir. Les crèches, comme l'ensemble du secteur éducatif et médico-social concernant la petite enfance, peinent à recruter des nouveaux.elles professionnel.les. Les métiers n'attirent plus, les professionnel.les s'en vont, souvent dégoûté.es du métier très rapidement, ceux et celles qui restent accumulent la fatigue physique, morale, les équipes sont instables à cause du turn-over permanent... et la qualité de l'accueil en est fortement impactée. Les salaires, les conditions de travail, le manque de reconnaissance, l'invisibilité des métiers font fuir même les plus motivé.es.

- Questions :**
- * **Quelle politique comptez-vous mettre en place pour revaloriser et rendre attractifs les métiers de la petite enfance, pour donner envie aux jeunes de venir et maintenir les professionnel.les en poste ?**
 - * **Quelle sera votre politique dans le domaine de la formation initiale et continue des professionnel.es de la petite enfance, en termes quantitatif et qualitatif ?**

¹ De nombreuses études réalisées en France et à l'étranger indiquent que la qualité des modes d'accueil est liée à un ensemble de critères tels que : les niveaux de qualifications professionnelles, les taux d'encadrement, la taille restreinte des groupes d'enfants, le respect des rythmes spécifiques des tout-petits, le temps et la disponibilité accordés à l'enfant et sa famille, l'implication des parents, la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants, la stabilité du personnel, l'adéquation des locaux, le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes du travail, ainsi que des temps de réflexion réguliers sur les pratiques, qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans une relation individualisée (d'après : A. Florin. *Modes d'accueil pour la petite enfance. Qu'en dit la recherche Internationale ?* Toulouse Eres 2007). Ces critères rejoignent largement ceux émanant de la CNAF, de France Stratégie et du HCFEA, cf. Synthèse du séminaire premiers pas, page 23 «Vers un contenu de l'offre d'accueil plus homogène notamment en termes de qualité procédurale : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/premiers_pas_-_13.10_finale_0.pdf Voir également la Charte d'accueil du jeune enfant et les recommandations de la Commission des 1000 premiers jours